

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 6 avril 2016 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, messieurs et mesdames André Turgeon, directeur général adjoint, Patrick Robert-Meunier, conseiller politique et Nathalie Gélinas, chef, Section de la gestion des documents et des archives.

CE-2016-240

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 MARS 2016 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 15 ET 22 MARS 2016

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 mars ainsi que des séances spéciales tenues les 15 et 22 mars 2016 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2016-241*

ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ BIO ÉQUITABLE DE L'OUTAOUAIS ET LA VILLE DE GATINEAU ET OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 25 000 \$ POUR L'ÉDITION DU MARCHÉ VIEUX HULL 2016 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Marché Vieux Hull a été mis sur pied depuis 2003 en tant qu'événement structurant pour contribuer à la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, le 6 décembre 2011, dans le cadre de la Stratégie de revitalisation commerciale 2012-2016, le versement d'une subvention de 25 000 \$ par an pour la tenue du Marché Vieux Hull au centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement du secteur Laval, Kent et Aubry débuteront au cours de l'été 2016;

CONSIDÉRANT QU'un permis d'occupation temporaire a été élaboré entre Sa Majesté La Reine, chef du Canada, représentée par Travaux publics, Services gouvernementaux Canada et la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais pour l'occupation temporaire du parc du Portage situé au 165, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'ouest de la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la Division de la circulation, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du centre de services de Hull réservera une partie des espaces de stationnement requis pour la tenue du Marché Vieux Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion financière entre le Marché Vieux Hull et la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais est arrivée à échéance le 31 décembre 2015 et qu'une nouvelle entente a été officialisée le 15 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le sondage de satisfaction réalisé auprès des marchands participants du Marché Vieux Hull démontre que l'édition 2015 a été un succès et que les comptages réalisés indiquent qu'environ 60 000 personnes l'ont visité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais à tenir l'activité du Marché Vieux Hull 2016, sur une période de 20 jours, débutant le 2 juin et se terminant le 13 octobre 2016, selon les modalités établies au protocole d'entente ci-joint;
- d'autoriser la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du centre de services de Hull, à réserver une partie des espaces de stationnement requis pour la tenue de l'activité;
- de réserver, à même le Fonds de redéveloppement du centre-ville, une enveloppe budgétaire de 6 000 \$ pour le financement, sur présentation de pièces justificatives de la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais, du coût d'une partie des espaces de stationnement hors rues requis pour la durée de la tenue de l'activité, et ce, afin de laisser un maximum d'espaces de stationnements sur rue disponibles dans le secteur;
- d'autoriser le versement par le trésorier, à la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais, d'un montant de 25 000 \$, pour l'édition 2016 du Marché Vieux Hull, sur présentation de pièces de compte à payer soumises par le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- d'autoriser la signature du protocole à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais par le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier.

La perte de revenus de stationnement liée à la tenue du Marché Vieux Hull est estimée à 7 300 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-972	25 000 \$	Division de l'aménagement et de la revitalisation - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-242 <u>MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE NANCY-ELLIOTT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Nancy-Elliott, dossier RS-16-24, comme illustré au plan numéro CRO-16-73 du 17 février 2016.

<u>Installer une zone d'arrêt interdit :</u>

Rue	<u>Côté</u>	Endroit	En vigueur
Nancy-Elliott	Nord	À partir d'un point situé à 161 m à l'ouest de la Promenade de l'Hippodrome, sur une distance de 98 m vers l'ouest.	Entre 7 h et 17 h Du lundi au vendredi De septembre à juin

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-73 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2016-243 SOUMISSION 2014 SP 288 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AUX PARCS SAINT-RENÉ, MARCEL-GLADU ET SAINT-CŒUR-DE-MARIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour des travaux de remplacement de l'éclairage dans divers parcs, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 21 janvier 2016, celles-ci ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

Parc Saint-René:

À la firme Néolect inc., 104, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, J5R 3L8, au montant total approximatif de 50 852,29 \$ incluant les taxes.

Parc Marcel-Gladu:

À la firme Couture & Morris inc., 51, chemin Blackburn, Cantley, Québec, J8V 3H8, au montant total approximatif de 100 976,79 \$ incluant les taxes.

Parc Saint-Cœur-de-Marie:

À la firme Couture & Morris inc., 51, chemin Blackburn, Cantley, Québec, J8V 3H8, au montant total approximatif de 81 114,86 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14017-022-05325	46 434,92 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Saint-René - Travaux électriques
18-14017-020-05326	92 205,27 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - Marcel-Gladu - Électricité et bandes patinoire
18-13007-015-05327	74 068,68 \$	Plan quadriennal des parcs - Infrastructures récréatives, sportives et communautaire - Parc Saint-Cœur-de- Marie, Éclairage du terrain de balle
04-13493 04-13593	10 130,20 \$ 10 104,87 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-244 <u>SOUMISSION 2016 SI 112 - SERVICES PROFESSIONNELS - MOIS DU VÉLO 2016 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT</u>

CONSIDÉRANT QUE le projet Mois du vélo 2016 est la deuxième édition d'une campagne visant à faire la promotion des déplacements utilitaires en vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite redevenir la capitale du vélo du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche vise à intégrer les acteurs du territoire et miser sur les forces du milieu déjà bien engagées dans la promotion du vélo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire appel pour la deuxième année aux services de deux organismes à but non lucratif spécialisés et intégrés dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 alinéas 2.1 de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au consortium MOBI-O et AVO pour la fourniture de services professionnels pour la coordination de la programmation du mois du vélo (année 2016) pour un montant total de 33 451,98 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de services déposée le 26 février 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16006-001-05323 04-13493	30 546,11 \$ 1 454,75 \$	Projet vélo - Projet vélo TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 451,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

CE-2016-245

<u>SOUMISSION 2016 SP 005 - FOURNITURE DE TROIS POMPES SUBMERSIBLES POUR LA STATION TOURAINE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme KSB Pumps inc., au 1200, rue Bergar, Laval, Québec, H7L 5A2, pour la fourniture de trois pompes submersibles pour la station Touraine, pour un montant total de 104 684,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 janvier 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-014-05324	95 591,12 \$	Équipements et travaux d'entretien - Usines et équipements – Pompe - Poste de pompage de Touraine
04-13493	4 552,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 541,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-246

PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC - PROJET PILOTE DE PROMOTION DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a développé un projet pilote visant à augmenter l'utilisation des transports actifs chez les écoliers du primaire pour leurs déplacements domicile-école;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à l'un des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale de la Ville de Gatineau qui est de sensibiliser et éduquer pour stimuler le changement et l'engagement;

CONSIDÉRANT QUE le projet intègre un important volet sur la promotion de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec est une société d'État qui a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a sollicité la Société de l'assurance automobile du Québec pour un partenariat financier dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a répondu positivement à la demande de partenariat financier pour un montant de 6 250 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de l'environnement à recevoir une subvention de 6 250 \$ de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la mise en œuvre du projet pilote de promotion des transports actifs dans les écoles primaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout protocole d'entente pour donner suite à la présente.

CE-2016-247*

<u>VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 5 645 029 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 217, RUE MONTCALM - 6881530 CANADA INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 645 029 (partie de l'ancien lot 1 287 477) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 52,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6881530 Canada inc. est propriétaire du lot voisin 1 287 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 217, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2014, l'entreprise 6881530 Canada inc. a demandé à la Ville une servitude de vue afin de respecter la marge de recul requise, lors de l'installation de fenêtres à l'arrière de son bâtiment situé au 217, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la demande par les services municipaux concernés, il fut déterminé qu'une vente de la parcelle visée était l'option la plus appropriée, plutôt qu'une servitude de vue, puisque la vente permet de régulariser et de rendre conforme, de manière permanente, les propriétés de chacune des parties impliquées;

CONSIDÉRANT QUE la Division de la gestion du portefeuille immobilier ayant confirmé que le nouveau lot 5 645 029 du cadastre du Québec pouvait être déclaré excédentaire, des discussions avec le propriétaire de l'entreprise ont permis de conclure une entente de gré à gré pour la vente complète du lot 5 645 029 du cadastre du Québec, pour un montant de 12 600 \$ plus les taxes applicables, et qu'une promesse d'achat d'immeuble a été signée le 30 novembre 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNAMIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat d'immeuble et de vendre de gré à gré le lot 5 645 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 52,7 m², au montant de 12 600 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise 6881530 Canada inc., aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat d'immeuble négociée et dûment signée le 30 novembre 2015;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat d'immeuble, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-248*

<u>RÉGULARISATION</u> <u>D'EMPIÈTEMENT</u> <u>PAR ACQUISITION</u> <u>-</u> <u>16, RUE BEAUCHAMP</u> <u>-</u> <u>DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP</u> <u>-</u> JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Bournival est propriétaire du lot 1 253 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 16, rue Beauchamp et adjacent au parc Louis-Philion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir une partie du lot 1 253 360 du cadastre du Québec, d'une superficie de 49,0 m², afin de régulariser l'empiètement d'une clôture, propriété de la Ville, qui sépare le parc Louis-Philion et la propriété de monsieur Bournival. De plus, la Ville doit aussi acquérir une servitude d'utilités publiques, d'une superficie de 20,5 m² sur une autre partie du même lot, afin de régulariser l'emprise requise par la présence d'une conduite d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, une entente est intervenue avec le propriétaire, lequel accepte de céder à la Ville une partie du lot 1 253 360 du cadastre du Québec, d'une superficie de 49,0 m², au montant de 6 300 \$, ainsi qu'une servitude d'utilités publiques, d'une superficie de 20,5 m² sur une autre partie du même lot au montant de 1 300 \$, pour un montant total de 7 600 \$ plus les taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'acquérir de gré à gré une partie du lot 1 253 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 49,0 m², ainsi qu'une servitude d'utilités publiques, d'une superficie de 20,5 m² sur une autre partie du même lot, pour un montant total de 7 600 \$ plus les taxes si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée par monsieur Alexandre Bournival le 17 février 2016;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat d'immeuble, si requis;
- d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 7 600 \$ plus les taxes si applicables, à même la réserve Fonds de parcs et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2016-249

NOUVEAU BAIL - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - TERRAIN VACANT SITUÉ SUR LA RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot vacant 1 979 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé sur la rue Jean-Proulx, en face du siège social de la Société de transport de l'Outaouais, 111, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais ayant temporairement besoin d'espaces de stationnement supplémentaires à son siège social, la Ville a permis l'utilisation du lot 1 979 480 du cadastre du Québec, par cette dernière, à des fins de stationnement, depuis le 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2017, sans exiger de contribution financière de la Société de transport de l'Outaouais, comme stipulé dans le bail signé par la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenant formaliser et régulariser la situation par la signature d'un bail de location qui responsabilise légalement la Société de transport de l'Outaouais pour l'occupation du site municipal;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins municipaux, la Division de la gestion du portefeuille immobilier confirme que la Ville n'a et n'aura pas besoin du terrain présentement utilisé par le locataire, et qu'elle consent alors à sa location :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau loue, à titre gratuit, à la Société de transport de l'Outaouais, le lot 1 979 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, à des fins de stationnement, depuis le 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2017. L'entretien, le déneigement et les réparations du terrain loué seront à la charge de la Société de transport de l'Outaouais;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise les Services juridiques et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2016-250*

<u>VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 5 836 180 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DEVCORE CONSTRUCTION (QC) INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 836 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 34,4 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Devcore Construction (QC) inc. est propriétaire du lot 5 684 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull et y projette une construction;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul du bâtiment projeté ne respecte pas la règlementation en vigueur, même en considérant le lot arrière 5 684 864 du cadastre du Québec qui leur appartient, mais que l'acquisition du lot 5 836 180 du cadastre du Québec leur permettrait de régulariser la situation sans modifier leurs plans et leur projet;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, cette parcelle résiduelle n'étant pas développable par elle-même et n'étant pas requise pour les besoins de la Ville, elle peut donc être déclarée excédentaire et vendue de gré à gré à Devcore Construction (QC) inc., le seul propriétaire pouvant en bénéficier. En effet, selon la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, une parcelle résiduelle serait dispensée de publication et un appel d'offres public ne serait donc pas nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour la vente du lot 5 836 180 et une promesse d'achat d'immeuble a été signée le 22 février 2016, au montant de 8 532 \$ (248 \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat d'immeuble et de vendre de gré à gré le lot 5 836 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 34,4 m², au prix de 8 532 \$ (248 \$/m²) plus la TPS et la TVQ si applicables, à l'entreprise Devcore Construction (QC) inc., aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat dûment signée le 22 février 2016;
- de mandater le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat d'immeuble, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la vente en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de vente à intervenir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2016-251

AUTORISATION D'UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LCC & ASSOCIÉS CANADA INC. - TRAVAUX DE COFFRAGE ET BÉTON D'UN ENTREPÔT DE DÉGLAÇANT – AYLMER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-844 du 28 octobre 2015, adjugeait un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc. pour les travaux de coffrage et béton pour l'entrepôt de déglaçant dans le secteur d'Aylmer, et ce, au montant de 98 833,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé à la Ville des demandes de coûts supplémentaires au montant de 12 788,44 \$ incluant les taxes, pour des coûts reliés au chauffage du béton, à l'installation d'une membrane hydrofuge et à la modification de la semelle de béton sous les portes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics considère que le montant demandé pour l'ajustement des coûts est juste et raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux supplémentaires dépasse la limite autorisée par le règlement concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission au montant de 12 788,44 \$ incluant les taxes, à la firme LCC & Associés Canada inc. dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt de déglaçant dans le secteur d'Aylmer.

Le coût total du contrat représente un montant de 111 621,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14002-004-05330	11 677,55 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures – Travaux publics - Entrepôt à sel - Aylmer
04-13493	556,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	554,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-252 SOUMISSION 2015 SP 250 - FOURNITURE DE VÊTEMENTS POUR EMPLOYÉS COLS BLEUS ET CONTREMAÎTRES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipements de Sécurité Universel inc., 6855, chemin St-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3, pour la fourniture de vêtements pour employés cols bleus et contremaîtres sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an, et ce, à compter du 20 avril 2016, pour un montant total approximatif de 135 305,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 février 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2017 à 2019, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

CE-2016-253 SOUMISSION 2016 SI 011 - LOCATION D'AUTOBUS POUR SORTIE À LA RONDE DES BRIGADIERS SCOLAIRES - 2016 ET 2017 - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Transport Thom ltée, 592, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour la location d'autobus pour la sortie à la Ronde des brigadiers scolaires pour 2016 et 2017, pour un montant approximatif pour deux ans de 28 007,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 25 février 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2017, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21300-515-05328	12 787,48 \$	Sécurité communautaire – Location –
04-13493	609,00 \$	Machinerie et véhicules TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	607,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-254 <u>SOUMISSION 2015 SP 263 - FOURNITURE D'UN SIMULATEUR D'ENTRAÎNEMENT SUR LES FUITES DE GAZ - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture d'un simulateur d'entraînement contre les fuites de gaz pour un montant total de 40 368,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 janvier 2016, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90019-002-05329	36 862,16 \$	Équipement Opticom et autres équipements – Simulateur - Remorque
04-13493	1 755,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 751,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

CE-2016-255 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 270 027,56 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 MARS 2016</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 270 027,56 \$ pour la période du 10 au 16 février 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016

Adoptée

CE-2016-256

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéro 9 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	10 209,78 \$	14 au 18 mars 2016
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	622 932,01 \$	14 au 18 mars 2016
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	3 237,50 \$	14 au 18 mars 2016
Liste des embauches numéro 9	Embauches de personnel temporaire	498 217,83 \$	6 au 12 mars 2016

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

CE-2016-257

<u>SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - ACTIVITÉS 2016 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité Solidarité Gatineau-Ouest, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour leurs activités annuelles 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	200 \$	Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer – Aménagement - Subventions
02-79932-972	200 \$	Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes – Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay – District électoral du Plateau – Aménagement - Subventions
02-79935-972	100 \$	Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon – District électoral de L'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	200 \$	Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	200 \$	Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Cédric Tessier – District électoral de Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	1 150 \$	Denis Tassé – District électoral de Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	500 \$	Daniel Champagne – District électoral du Versant – Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue – Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Jean-François LeBlanc – District électoral du Lac-Beauchamp – Aménagement - Subventions
02-79946-972	500 \$	Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement - Subventions
02-79947-972	300 \$	Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers – Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham – Aménagement - Subventions
02-11449-972	250 \$	Cabinet du maire – Subventions - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

CE-2016-258 SUBVENTION DE 6 200 \$ - MARCHÉ VIEUX-AYLMER - ACTIVITÉS 2016 DU MARCHÉ VIEUX-AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 200 \$ à l'ordre du Marché Vieux-Aylmer, 428, rue de Charny, Gatineau, Québec, J8R 0A5, à titre de subvention pour les activités 2016 du marché.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	2 850 \$	Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 000 \$	Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Richard M. Bégin – District électoral de Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79934-972	300 \$	Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	200 \$	Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon – District électoral de L'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Louise Boudrias – District électoral du Parc- de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé – District électoral de Touraine - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Gilles Carpentier – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	150 \$	Daniel Champagne – District électoral du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Jean-François LeBlanc – District électoral du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Marc Carrière – District électoral de Masson- Angers - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Martin Lajeunesse – District électoral de Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2016.

Adoptée

GILLES CARPENTIER Conseiller et vice-président Comité exécutif M° SÉLÉNA BEAUMONT-DEMERS Assistante-greffière Comité exécutif